



CONFIRMER LE NOM DE L'ATELIER

NOM DE L'ENTREPRISE:

CHANGEMENT DE NOM DE L'ENTREPRISE? Veuillez confirmer si le nom de l'entreprise change avec le changement de propriétaire.

- OUI** Le nom de l'entreprise indiqué ci-dessus est le NOUVEAU nom et nous demandons un changement de nom d'entreprise sur l'adhésion. *Remarque : Si cette option n'est pas cochée et que le nom d'entreprise fourni ci-dessus est différent de l'adhésion existante, aucune mise à jour ne sera effectuée sur le nom de l'entreprise. Nous exigeons une autorisation pour mettre à jour le nom de l'entreprise.*
- NON** Le nom de l'entreprise n'a pas changé avec le changement de propriétaire.

RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE DU COMPTE ACDelco:	NOM ET CODE DU DISTRIBUTEUR PARRAIN:
NOM COMPLET DU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:	NOM COMPLET DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:
ADRESSE DE L'ENTREPRISE:	ADRESSE COURRIEL DE L'ENTREPRISE:
N° DE TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE:	NOM PERSONNE-RESSOURCE (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE):
ADRESSE SITE WEB:	PAGE FACEBOOK DE L'ENTREPRISE:

Programme de récompenses CSP ACDelco

Les points de récompenses CSP sont attribués à l'entreprise par ACDelco. Il incombe au chef d'entreprise de déclarer tout avantage imposable accordé à une personne en vertu du programme pour se conformer à la Loi de l'impôt sur le revenu et d'émettre les feuillets d'information T4 et T4A requis.



Le Centre de service indépendant (CSI) soussigné a lu les modalités d'inscription au programme Centre de service professionnel (CSP) et souhaite s'inscrire au programme de récompenses ACDelco CSP. **Le CSI commencera à gagner des récompenses sur ses achats admissibles pendant le mois d'inscription, conformément aux modalités du programme Centre de service professionnel.** Le CSI comprend qu'il doit s'inscrire au programme Centre de service professionnel pour être admissible à participer au programme de récompenses ACDelco CSP.

Le centre de service indépendant (CSI) soussigné comprend qu'il existe deux options pour recevoir des points de récompenses CSP (carte Visa ou remise du distributeur) et recevra ses récompenses CSP ACDelco éligibles de la même manière que le propriétaire précédent. Cette option peut être mise à jour une fois par an pour être effective en janvier de l'année suivante.

- OUI** Inscrivez-moi au programme de récompenses Centre de service professionnel (CSP)
- NON** Je ne souhaite pas m'inscrire au programme de récompenses Centre de service professionnel (CSP) en ce moment

RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCOMPENSES CSP ACDelco

TITULAIRE PRINCIPAL DE RÉCOMPENSES

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL): <i>*peut être différent de celui ci-dessus</i>
ADRESSE DE RÉCOMPENSES (SI DIFFÉRENT DE L'ENTREPRISE) :	

TITULAIRE SECONDAIRE (OPTIONNEL)

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL): <i>*peut être différent de celui ci-dessus</i>
ADRESSE DE RÉCOMPENSES (SI DIFFÉRENT DE L'ENTREPRISE) :	

ACCÈS AU SITE WEB POUR LA FORMATION



FORMULAIRE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DATE LIMITE MENSUELLE: LE 25*

S'il vous plaît énumérer tous les noms de vos techniciens qui devraient avoir accès au site Web pour la formation. Un courriel est nécessaire pour l'enregistrement sur le site web.

LISTE (NOM COMPLET ET ADRESSE COURRIEL) DES UTILISATEURS AUTORISÉS DU SITE DE FORMATION ACDelco

--

MODALITÉS

1. L'adhésion au programme Centre de service professionnel (le « programme ») et le fait de gagner et d'échanger des récompenses ACDelco CSP sont assujettis aux directives du programme ACDelco CSP (les « Directives ») telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par la Compagnie General Motors du Canada (« GM Canada » ou « ACDelco »). Vous trouverez en annexe la version actuelle des directives. Ces modalités sont désignées dans ce document l'« Entente ».
2. Sans limiter la portée générale de la section 1 ci-dessus :
 - Les Directives énoncent la structure et les avantages actuels du programme;
 - Le CSI doit régler les frais mensuels détaillés dans les Directives;
 - Le CSI doit satisfaire en tout temps les exigences d'admissibilité au programme;
 - Le CSI est entièrement responsable de la carte de récompenses ACDelco CSP Visa; ACDelco n'est pas responsable de cartes perdues ou volées.
3. Pendant la durée de son adhésion au programme, le CSI est autorisé à utiliser la marque de commerce ACDelco (« la marque ») dans le contexte de l'exploitation de ses services automobiles connexes à l'adresse précisée à la première page de ce formulaire d'inscription CSP pourvu que :
 - Le CSI se conforme aux normes de qualité gouvernant les produits et services fournis en association avec la marque qui peuvent être établies de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement sous la forme et de la manière, et uniquement avec les légendes appropriées, qui peuvent être prescrites de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;
 - Le CSI ne fera rien qui pourrait mettre en jeu la validité de la marque ou la valeur qui s'y rattache;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement en association avec des produits et services couverts par la déposition canadienne de la marque, le cas échéant, et lorsque la déposition de la marque couvre des produits, le CSI peut utiliser la marque uniquement en et utilisés et vendus au Canada;
 - Le CSI n'utilisera pas la marque, ni aucune autre marque de commerce de General Motors LLC ou de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement, « General Motors »), en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de General Motors ou de son représentant désigné;

FORMULAIRE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DATE LIMITE MENSUELLE: LE 25*



- Le CSI n'aura aucun droit d'intenter toute action en justice ou autre procédure de quelque nature que ce soit concernant la marque, ce droit étant réservé exclusivement à General Motors et (ou) à GM Canada;
 - Advenant la résiliation de cette entente pour quelque raison que ce soit, le CSI cessera immédiatement toute utilisation de la marque dans le cadre de cette entente et cessera de fournir des produits et services en association avec la marque et retournera à ACDelco tout matériel portant la marque.
 - Le CSI convient en outre de cesser immédiatement l'utilisation de la marque et des désignations « Centre de service professionnel » et « CSP » à la demande écrite d'ACDelco.
4. ACDelco se réserve le droit de changer, modifier, de rejeter la demande ou d'annuler l'adhésion à ce programme à tout moment pour n'importe quelle raison sans avis. En outre, ACDelco aura le droit de mettre fin à l'adhésion du CSI au programme en cas de non-conformité du CSI avec l'une quelconque de ces modalités ou des directives du programme alors en vigueur.
 5. **En cochant cette case le CSI confirme que les affaires mentionnées ci-dessus ne fonctionnent actuellement sous aucune autre marque de matériel de fabrication ni en affiliation avec un concessionnaire General Motors.**
 6. Le CSI défendra, indemnisera et mettra GM Canada hors de cause de tout dommage, perte, obligation, allégation, demande, procès et dépenses (y compris les frais juridiques) qui peuvent être subis ou encourus par GM Canada ou ses dirigeants, administrateurs, associés, filiales, sociétés mères, employés ou agents suite à ou relativement à l'exploitation de ses services automobiles ou à une violation des obligations ou représentations du CSI en vertu de la présente entente ou de ses directives.
 7. Cette entente est régie, interprétée et exécutée conformément aux lois de la province du principal lieu d'affaires du CSI.
 8. Les modalités de cette entente et de ses directives sont dissociables et si une partie s'avère inexécutable, la portée des autres modalités reste totalement en vigueur et exécutoire.
 9. Cette entente et ses directives (telles que modifiées périodiquement par ACDelco) constituent l'entente complète entre le CSI et ACDelco afférent au programme. Les modalités de cette entente remplacent toutes les ententes, communications, représentations et arrangements précédents et actuels des parties relativement à l'objet de la présente.
 10. Tous les avis donnés en vertu de cette entente sont remis par écrit, par télécopie ou par service de messagerie de 24 heures fiable, envoyés à l'autre partie aux adresses figurant en première page de cette entente ou à toute autre adresse qu'une des parties peut signifier par écrit à l'autre partie désignée aux présentes. L'avis sera réputé avoir été donné à sa réception.
 11. Le CSI ne peut pas attribuer ses droits ou obligations en vertu de cette entente, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable d'ACDelco.
 12. Les parties reconnaissent que le CSI est et reste un entrepreneur indépendant et son personnel ne comprend ni des employés ni des agents d'ACDelco, à toutes fins et de quelque nature que ce soit. Le CSI assume la responsabilité des actes de ses employés et agents.
 13. La Compagnie General Motors du Canada (« GM », « nous », « notre » ou « nos ») accorde de l'importance à la protection de vos renseignements personnels et à la confiance que vous témoignez à l'égard de ses produits et services. Soyez assuré que les renseignements que vous nous fournissez seront traités avec soin. Notre [politique de protection](#) des renseignements personnels fait état de la façon dont nous recueillons, utilisons et



FORMULAIRE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DATE LIMITE MENSUELLE: LE 25*

communiquons vos renseignements personnels, notamment les renseignements que nous obtenons auprès de nos concessionnaires indépendants au Canada ainsi que lorsque vous utilisez nos produits et services et que vous visitez nos sites Web canadiens.

- En fournissant vos coordonnées lors de votre inscription, vous consentez à ce qu'ACDelco vous contacte pour des communications de marketing liées aux programmes et aux promotions. Si vous ne souhaitez pas recevoir de communications de marketing de notre part, veuillez visiter notre [formulaire de désinscription de marketing](#). Cela vous permettra de vous désinscrire des communications par courriel et par la poste. Vous pouvez également appeler le 1 800 263-3526 pour vous désinscrire des communications ou pour modifier vos préférences de désinscription précédemment soumises.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT ACDelco:	DATE (jj/mm/aaaa):
SIGNATURE DU DISTRIBUTEUR PARRAIN:	DATE (jj/mm/aaaa):
SIGNATURE DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DE L'ATELIER :	DATE (jj/mm/aaaa):
SOUMIS PAR:	DATE (jj/mm/aaaa):

Remplissez le formulaire et envoyez-le par courriel à : soutien@acdelcoinfoiligne.com

Pour soumettre un formulaire automatiquement, cliquez sur le bouton Soumettre et choisissez Outlook (défaut) ou ajoutez votre convention de courrier électronique.

**Le formulaire doit être soumis et approuvé par le représentant ACDelco avant le 25 du mois pour que la mise à jour prenne effet dans le même mois. Nous ne pouvons pas garantir les ajustements soumis après la date limite mensuelle.*